

Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux)

Modification du 8 octobre 2004

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats du 4 septembre 2003¹,
vu l'avis du Conseil fédéral du 19 novembre 2003²,

arrête:

I

La loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux³ est modifiée comme suit:

Art. 62, al. 2^{bis}

^{2bis} Le droit aux indemnités fédérales au sens de l'al. 2 demeure aux conditions suivantes:

- a. la décision de première instance relative à la réalisation d'une installation a été prise dans le respect du délai prorogé;
- b. une nouvelle installation doit être autorisée pour des raisons techniques non imputables au canton;
- c. la décision de première instance relative à la réalisation de la nouvelle installation est délivrée avant le 1^{er} novembre 2005;
- d. la construction débute avant le 1^{er} novembre 2006.

¹ FF **2003** 7321

² FF **2003** 7341

³ RS **814.20**

II

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

Conseil des Etats, 8 octobre 2004

Le président: Fritz Schiesser

Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 8 octobre 2004

Le président: Max Binder

Le secrétaire: Ueli Anliker

Date de publication: 19 octobre 2004⁴

Délai référendaire: 27 janvier 2005

⁴ FF 2004 5093

Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.10.2004
Date	
Data	
Seite	5093-5094
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 033

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.